

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Liste non exhaustive : compléter le dossier par tout document jugé utile à la demande


APPEL À PROJET FIPD PYRÉNÉES-ORIENTALES 2020 - PROGRAMME D – PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Plateforme de dépôt des dossiers :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/subvention-fipd2020-prev-del-pyrenees-orientales>

Site Internet de la préfecture des Pyrénées-Orientales

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population>

 Les porteurs de projet, autres qu'associatifs, compléteront uniquement et en intégralité, les rubriques 1, 6, 7 et 7bis du Cerfa n°12156*05 « associations ».

1^{ère} demande

- Demande de subvention : *Cerfa 12156*05 daté et signé*
- RIB du porteur de projet

Renouvellement

- Demande de subvention : *Cerfa 12156*05 daté et signé*
- Bilan financier : *Cerfa 15059 daté et signé*
- RIB du porteur de projet

 ***Il conviendra de transmettre au bureau de la sécurité intérieure (BSI) :***

Actions en milieux scolaires

- Fiche projet de l'établissement scolaire (à compléter par l'établissement)
- Fiche bilan des projets 2019 en établissements scolaires (à compléter par le porteur de projet)

Dans le cas où la fiche projet de l'établissement scolaire ne peut pas être transmise avec la demande de subvention, le bureau de la sécurité intérieure sollicitera directement le chef d'établissement concerné.